



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 1^{er} avril 2020

GESTION SANITAIRE SAUCE MC SAINT MARTIN DE RÉ

Petit rappel à l'intention de la Direction de Saint Martin de Ré sur la mise en place des mesures sanitaires :

Contagiosité : La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection...etc).

Les surveillant(e)s, après avoir passés la "porte 1", la zone administrative, la "porte 2", puis la "porte 3", en croisant des collègues et/ou des personnels administratifs, se retrouvent in fine agglutinés dans le bureau exigu du premier surveillant pour la prise de service et la distribution des masques...

Madame la Directrice, cela ne vous pose t'il aucuns soucis dans la mise en place des mesures de protection sanitaire efficaces à moins que tout cela ne soit pas source de préoccupation ?

De plus, un léger détail interpelle le SPS. Les membres de la direction qui eux aussi de temps à autres se rendent en détention, sont-ils immunisés contre le "covid19" au point où le masque serait inutile ? Il en est de même pour chaque personnel qui passe la porte d'entrée principale de la Maison Centrale... chacun d'entre ne devrait-il pas porter un masque pour éviter d'infecter les autres ?

Nul ne peut justifier sans un test de dépistage qu'il n'est pas porteur du coronavirus...

Des surveillants dans des établissements pénitentiaires à proximité ont déjà des personnels infectés par le virus, tels que Poitiers, Fontenay le Comte...etc, etc... Nous courons à la catastrophe sanitaire si la direction de Saint Martin de Ré ne s'implique pas plus dans cette lutte contre ce grave danger qui touche le monde entier. Pour preuve, aucuns bacs de récupération pour les masques usagés n'ont été prévus !

Mode dégradé : Mesure mise en place certainement par un "cerveau" de la pénitencière pour palier aux carences en effectifs engendrées par cette épidémie. Encore une décision probablement venue de très haut sous prétexte de... faire tomber les heures ??

Le SPS déplore ces méthodes de fortune venant semer encore plus le trouble en cette période critique particulière d'autant plus si c'est pour se retrouver à "moins 4" agents en détention dès le service du matin !

"Moins 4" à l'effectif dans les bâtiments, sans compter l'aide apportée au quartier "disciplinaire/isolement", pour renforcer les collègues, équipés de tenue pare coups, pour gérer les cas difficiles...

Il faut vraiment être éloigné de la détention pour ne pas prendre en compte la détresse actuelle.

Pour terminer, revenons sur un cas assez spécial dans sa gestion d'un détenu que nous appellerons "le chat" pour préserver son identité. il fait ce qu'il veut, comme il veut, sans jamais avoir de comptes à rendre (pour ses exploits et passe-droits voir les précédents tracts SPS). Nous passons sous silence, avec certainement l'accord de la direction ses appels téléphoniques **gratuits** dans les îles du pacifique) !

Rien que neuf "CRI" à son encontre sur une période de deux mois toujours non traités, relatifs à des insultes, menaces sur surveillants, dégradation de mobiliers, etc, etc... Rappelons que ce même détenu n'a pas hésité à pointer à l'aide d'un pic la gorge d'un collègue en 2018.

D'où vient cette immunité ? Y'a t'il un objectif pour la direction pour garder ce détenu le plus longtemps possible ?

Le SPS pose la question pour une énième fois : Qu'attend la direction pour "baluchonner" ce détenu ?

Les autres établissements ne se gênent pas pour transférer leurs trublions notamment sur notre Centrale.

Les agents s'interrogent légitimement quant à cette gestion spéciale de surcroît en cette période où les problèmes d'effectifs récurrents viennent aggraver une situation déjà critique en détention...